

AVIS AU PUBLIC

Communauté d'Agglomération Fécamp Caux Littoral

ENQUETE PUBLIQUE SUR LA MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE SAINT-LEONARD

Le public est informé de ce que par arrêté en date du 13 novembre 2015, il a été décidé de procéder à l'enquête publique sur les dispositions de la modification du Plan local d'Urbanisme de la Commune de Saint-Léonard.

L'enquête se déroulera au siège de l'Agglomération Fécamp Caux Littoral ainsi qu'à la Mairie de Saint-Léonard pendant 36 jours consécutifs, du 08 décembre 2015 au 12 janvier 2016 inclus.

Le public aura la faculté de prendre connaissance du dossier :

- soit sur les sites internet de l'Agglomération Fécamp Caux Littoral à l'adresse suivante www.agglo-fecampcauxlittoral.fr soit sur le site internet de la commune de Saint Léonard à l'adresse suivante www.saint-leonard.fr

- soit aux jours et heures de l'accueil au public au siège de l'Agglomération Fécamp Caux Littoral du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 ainsi qu'à la mairie de Saint Léonard de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 à l'exception des jours fériés et chômés, des 24 et 31 décembre 2015 après-midi au siège de l'Agglomération Fécamp Caux Littoral et jusqu'à 16h00 les 24 et 31 décembre 2015 à la mairie de Saint Léonard.

Tout renseignement peut être obtenu auprès du service urbanisme de l'Agglomération Fécamp Caux Littoral.

Le public pourra éventuellement consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur les registres d'enquête, ou les adresser par écrit au siège de l'Agglomération Fécamp Caux Littoral à l'attention du Commissaire Enquêteur, qui les annexera au registre déposé au siège de l'Agglomération Fécamp Caux Littoral.

Les observations, propositions, contre-propositions pourront être également transmises par voie électronique à l'adresse suivante : urbanisme@agglo-fecampcauxlittoral.fr

Monsieur Laurent HONDO, Commissaire Enquêteur titulaire, recevra au siège de l'Agglomération Fécamp Caux Littoral les 8 décembre 2015 de 8h00 à 11h00 et 12 janvier 2016 de 14h30 à 17h30.

Il recevra à la mairie de Saint Léonard les 17 décembre 2015 de 9h00 à 12h00 et 29 décembre de 14h00 à 17h00. En cas d'empêchement, il sera remplacé par son suppléant, Monsieur Philippe BERTHELOT.

Le rapport du commissaire enquêteur ainsi que ses conclusions motivées seront tenus à la disposition du public au siège de la Communauté d'Agglomération, durant un an après la clôture de l'enquête.